

 Badminton Club
CRIVE DE GIER



REGLEMENT PARTICULIER DU 1^{er} BAD GIRLS (LE SAMEDI 10 MARS 2018)

Le règlement particulier ci-dessous, complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD.

Le juge-arbitre est **Laurent SORIA** (Juge Arbitre principal)

Le numéro d'autorisation du tournoi est « autorisation en cours »

I-MODALITE D'INSCRIPTION

Le tournoi est un **tournoi de double** « Dames » ouvert à toutes les catégories d'âge de Minimes à V7 licenciés à la Fédération Française de Badminton classés dans les séries : R, D, P. En cas de déséquilibre des tableaux, Les séries peuvent être regroupées de la façon suivante : P12/P11 – P10/D9 – D8/D7 – R6/R5

Pour des raisons d'organisation, le nombre de participantes est limité à 100 joueuses. La priorité étant donnée aux premières inscrites dont le paiement par chèque aura été envoyé par voie postale (cachet de la poste faisant foi). Des joueuses supplémentaires pourront être acceptées au-delà des 100 prévus si leurs inscriptions sont compatibles avec la capacité d'accueil du tournoi.

La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 23 Février 2018**. Les inscriptions se feront **exclusivement** par mail à : tournois@bcrg.fr. Il est demandé de valider l'inscription en envoyant le règlement (chèque à l'ordre du BCRG) par voie postale à Meraane Franck, 224 Chermin de la Picote 42320 CELLIEU.

Le montant de l'inscription est fixé à **15€ pour un tableau**.

Toute participation au tournoi entraîne l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement toute joueuse qui ne respecterait pas ce présent règlement. Leurs décisions sont sans appel.

Toute joueuse doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence, *elle sera seul responsable des conséquences si elle joue sous le coup d'une sanction fédérale.*

Les têtes de série seront désignées à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort le **Vendredi 02 Mars 2018**.

II-DEROULEMENT DU TOURNOI

Sauf autrement décider par l'organisateur en concertation avec le juge-arbitre, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titres indicatifs et les matchs pourront être lancés avec un décalage d'au maximum une heure avant les horaires mentionnés sur l'échéancier.

Les Doubles se dérouleront le samedi avec demi-finales et finale.

Les tableaux se composent d'une première phase en poule de 3 ou 4 avec 1 ou 2 sortants selon le nombre d'inscrites dans chaque série.

Les organisateurs, en accord avec les juges-arbitres, se réservent le droit (à l'intérieur du cadre fédéral réglementaire), de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, associations de séries, tableaux à élimination directe).

Une cérémonie de remise des récompenses se déroulera immédiatement après la dernière finale de chaque jour.

III-DEROULEMENT DES MATCHS

Les joueuses sont tenues de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table, dûment remplie, immédiatement après la fin du match.

Toute joueuse ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifiée par les juges arbitres et ce quel que soit le niveau de la compétition.

A l'appel de leur match, les joueuses disposent de **3 minutes de d'échauffement**, test des volants inclus. Dans la mesure du possible un terrain d'échauffement sera mis à la disposition des joueuses.

Toute joueuse devra se présenter sur le terrain désigné, équipé d'une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBD et muni d'un nombre suffisant de volants, ainsi que de tous les éléments nécessaires à son match.

Les volants seront à la charge des joueuses. En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Babolat Grade 4**, pour TOUTES les séries (NC compris).

Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. Toutefois, toute joueuse pourra faire appel à tout moment au juge arbitre. Si nécessaire, un arbitre (ou faisant office), pourra être désigné.

Tout volant touchant les infrastructures (panneaux, filins...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé trois fois.

Le temps de repos minimum auquel a droit chaque joueuse entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes quelle que soit la discipline (de la fin du match précédent jusqu'à l'engagement du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long si cela lui paraît souhaitable.

IV-AUTOUR DU TOURNOI

Toute joueuse qui souhaite quitter la salle doit préalablement prévenir la table de marque et obtenir l'accord du juge-arbitre.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou autres incidents. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra être en mesure de présenter une ordonnance au Médecin contrôleur.

V-FORFAITS

La joueuse forfait après le tirage au sort devra envoyer un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition à la commission régionale arbitrage : « Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton 37, Route du Vercors 38 500 Saint Cassien » et/ou par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org

En cas de forfait d'une participante ou d'une paire, elle pourra être remplacée, dans les conditions prévues dans le règlement général des compétitions, par les premières joueuses ou première paire inscrites sur la liste d'attente.

En cas de forfait d'une joueuse d'une paire, elle doit nous spécifier si sa partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou si elle se retire du tableau. Sans précision apportée, la joueuse restante sera considérée comme « au choix ».

**LE COMITE D'ORGANISATION REMERCIE PAR AVANCE LES JOUEUSES QUI, EN RESPECTANT CE
REGLEMENT, CONTRIBUERONT A LA REUSSITE DE CE TOURNOI.**

MR Laurent SORIA

Juge-Arbitre Principal